



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

**SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025**

*L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy GENET, Président.*

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Claire DOMELAND, Christian RIZZARDI, Christian GUÉNÉ, Yasmine GONAY, Séverine GALBRUN, Claude CHALVIN.

Procurations : Maurice BERNARD donne pouvoir à Gérard BAKINN  
Alain GASPARINI donne pouvoir à Claude CHALVIN  
Martine RAFFORT donne pouvoir à Christian RIZZARDI

Absentes excusées : Céline DI DOMENICO

Secrétaire de séance : Marion DESCOURS

Date de la convocation du Conseil d'administration : 10 décembre 2025

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	09
Procuration :	03
Votants :	12

**Votes exprimés**

- Votes pour : 11
- Votes contre : /
- Abstention : 01

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 18 DÉCEMBRE 2025

**2025\_50\_DEL**

**Objet :** Adhésion au contrat cadre de fournitures de titres restaurant mis en place par le Centre de gestion de l'Isère.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

**Vu** la procédure d'appel d'ouvert ouvert organisé par le centre de gestion de l'Isère ;

**Vu** la délibération n°25.2025 du 9 octobre 2025 du conseil d'administration du centre de gestion de l'Isère attribuant le marché relatif à la fourniture, la gestion et la livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère ;

**Vu** le contrat cadre signé entre le Centre de gestion de l'Isère et Pluxee en date du 21 octobre 2025 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 4 ans maximum ;

**Vu** la délibération 2025\_22\_DEL du 22 mai 2025 donnant mandat au Centre de Gestion de l'Isère pour mener la consultation,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 26 novembre 2025,

**Considérant** la possibilité laissée aux collectivités de souscrire à un ou plusieurs contrats d'action sociale à destination de leurs agents. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'ADHÉRER** au contrat de fourniture, gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents du CCAS et de l'EHPAD ,
- **DE MAINTENIR** la valeur faciale du titre restaurant à 3€,
- **DE MAINTENIR** la participation de la collectivité à 50 % de la valeur faciale du titre,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention d'adhésion aux titre restaurant
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Vice- Présidente, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,